



**AVIS D'APPEL À CANDIDATURE POUR L'ÉTABLISSEMENT
D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
Règlement de consultation**

Achat groupé d'électricité renouvelable, gaz naturel pour les habitants d'IZON

Personne publique contractante

Nom et adresse de la personne publique :

Ville d'IZON

207, Avenue du Général de GAULLE
33450 IZON

Communication :

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus : Direction Générale des Services : dgs@izon.fr ou service commande publique/juridique juridique@izon.fr et sur le site dematampa.fr.

A noter qu'aucune information relative à cette consultation ne pourra être donnée par téléphone.

Objet de la consultation:

La ville d'IZON entend confier au prestataire retenu l'organisation d'un achat groupé d'électricité renouvelable, gaz naturel à destination des Izonnais afin de soutenir leur pouvoir d'achat dans un contexte économique plus qu'incertain.

Les candidats devront décrire le processus d'achat groupé qu'ils envisagent de mettre en place en direction des Izonnais. L'organisation de l'achat groupé sera matérialisée par la signature d'une convention dont les termes seront librement négociés entre le prestataire retenu et la ville d'IZON, sur la base des prescriptions minimales inscrites dans le présent document et de la proposition initiale du prestataire retenu.

Article 1 - transmission de la proposition de convention

Les réponses des candidats devront parvenir obligatoirement par courrier électronique ([sur le site dematampa.fr](mailto:dematampa.fr)) au plus tard le :

25 Mars 2026 à 12h00

Les offres électroniques dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas recevables.

Article 2 - La proposition du candidat devra être constituée :

Candidature :

- 1/ Dossier de présentation du projet du candidat incluant :
 - 1.1 Le programme pédagogique à destination des administrés ;
 - 1.2 Le descriptif des modalités de mise en œuvre de l'achat groupé et la manière dont le prestataire assurera sa rémunération ;
 - 1.3 Le planning prévisionnel de réalisation à compter de la notification de la convention.
- 2/ Description des moyens humains et matériels affectés à la Ville
- 3/ Description des qualifications et compétences du candidat, présentation des références dans un domaine similaire au cours des trois dernières années
- 4/ Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité
- 5/ Attestation de régularité fiscale et sociale
- 6/ Attestation sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait aux obligations des articles L5212-5, L5214-1 et L5212-9 à L5212-11 du code du travail pour les entreprises de plus de 20 salariés.
- 7/ Délégation de pouvoir le cas échéant justifiant de la capacité du signataire à engager le candidat.

Offre :

- 1. Note présentant et détaillant la méthodologie, les modalités pratiques, la communication, le planning.**
- 2. Projet de convention de partenariat entre la Ville et le candidat retenu.**

Article 3 - Jugement et délai de validité des propositions

Les propositions, seront jugées au regard des critères ci-dessous. Chaque critère sera noté sur 20, chaque note étant ensuite multipliée par un coefficient de pondération. La note globale obtenue sera donc sur 20 points.

- ✕ Développement d'outils de communication personnalisés à destination des administrés : 25%
- ✕ Qualité des actions et du programme pédagogique à destination des administrés : 25%
- ✕ Modalités pratiques de mise en œuvre de l'achat groupé : 20%
- ✕ Qualité du planning prévisionnel : 10%

- ✕ Coût pour les administrés : 20%

Article 4 : Prescriptions minimales :

- Durée du contrat : 1 an renouvelable 3 fois au maximum
- Périodes de mises en place : les achats groupés devront être réalisés dans les périodes où le marché est le plus attractif.
- Prestations demandées à la Ville : moyens de communication existants, salles pour les permanences
- Prestations demandées au candidat : communication personnalisée – réunions publiques
- Un référent dédié : fonction, mail & téléphone

Article 5 : Déroulé de la procédure :

1. Communication de l'offre
2. Réception des dossiers des candidats
3. Evaluation et sélection du candidat
4. Information aux candidats de la société retenue
5. Négociation du contrat
6. Passage en conseil municipal
7. Signature de la convention